Ma servante reprend ce matin le chemin du bureau. Mais là on lui dit : vos poids ne sont plus ici, ils ont été enlevés.

Que penser d'une telle façon d'agir, et n'est-ce pas de la dérision ?

Espérant que vous voudrez bien insérer cette lettre dans un de vos plus prochains numéros, j'ai l'honneur, etc. *Un commerçant.*

NORD

Assises du Nord. — Hier samedi, la Chambre d'accusation a renvoyé, devant les assises, une 11e et une 12e affaire. Les accusés sont : Edouard-Alfred Gilles, dit le blanc de la houda, 26 ans ; Alfred-Leon Gaudion, 28 ans, et Louis-Hector Gravet, 29 ans, tous trois journaliers à Fourmies; vols qualifiés. — Benoit-Joseph Blequit, 28 ans, journalier; Clémence Pruvost, 19 ans, marchande; Arthur-Auguste-Joseph Menneveux, marchand de chiffons, et Sidonie Dujardin, veuve Mathieu Delcourt, 52 ans, tous demeurant à Anzin; fausse monnaie.

Chronique électorale. — Sous ce titre, l'*Echo du Nord*, qui nous avait habitués à plus de sérieux, annonce, sans rire, que, « d'après un bruit qu'il reproduit sous toutes réserves, les conservateurs du Pas-de-Calais ne seraient pas éloignés d'offrir la candidature législative à M. Dennel, évêque d'Arras. »

L'*Echo du Nord* accueille ce bruit sous toutes réserves. Il aurait mieux fait de ne pas l'accueillir du tout. Mgr Dennel, évêque d'Arras est inéligible dans le Pas-de-Calais; cette seule considération aurait dû suffire à montrer à notre confrère qu'il était en présence d'un canard que rien ne justifiait.

Nous croyons de plus que l'*Echo du Nord* n'aurait rien compromis en donnant à l'évêque d'Arras un titre qu'il est d'usage, dans la bonne société, même en dehors de toute idée religieuse, d'attribuer aux prélats de l'Eglise catholique. *(Nouvelliste).*

M. Arnaud de Praneuf, sous-préfet. — Comme on l'a vu par nos dépêches, M. Arnaud de Praneuf, ancien vice-président du conseil de préfecture du Nord, vient d'être nommé sous-préfet à Morlaix.

M. Arnaud de Praneuf avait quitté le conseil de préfecture du Nord quelques mois avant les élections d'octobre et s'était flatté de figurer sur la liste opportuniste du Nord. Déçu de cette espérance, il a trouvé rapidement une compensation dans sa nomination au conseil de préfecture de la Seine-Inférieure, compensation qui se complète aujourd'hui par la nouvelle nomination dont il est l'objet.

Nomination ecclésiastique. — M. Wallard, curé de Lourches, est nommé vice-doyen du décanat de Bouchain.

Bry. — M. l'abbé Noisette, curé de Bry, est mort.

BELGIQUE

Bruxelles. — La note qui accompagne le budget des recettes extraordinaire donne des explications sur les crédits demandés pour le ministère de la guerre.

900.000 francs seront consacrés à compléter les forts de Rupelmonde.

617.000 seront employés pour le fort de Schooten ;

1,000,000 peut l'achèvement de trois redoutes dans la zone maritime :

1,200,000 pour l'armement des forts de Merxem Zwyndrecht, Cruybeke et Waelnem.

8,000,000 sont demandées pour la ligne des fortifications de la Meuse.

Les anciens forts de Liége et de Namur seront démolis et remplacés par des ouvrages puissants, mais de petite dimension et ne nécessitant qu'une faible garnison.

Les travaux de la ligne de la Meuse coûteront 24,000,000, mais on demandera pour cette année le tiers seulement de cette somme.

15,000,000 sont nécessaires pour remplacer l'armement de l'infanterie ; 5.000,000 seront dépensés en 1887.

Il reste encore à pourvoir à l'armement de vingt batteries d'artillerie.

D'autres crédits sont demandés aussi pour les casernes, l'habillement des troupes, etc.

ETAT CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 12 février.* — Auguste Doulet, rue de Mons, maisons Gerard, 2. — Maria Duttel, rue Watt, 26. — Jeanne Vandomme, rue Larochefoucauld. — Donat Van Estracte, rue d'Antoing, cour Ang., 10. — Florence Vaurcust, rue du Tilleul, cour Delobelle. — Marie Vandurschelden, rue Pasteur, 8 bis. — Julien Fassour, chemin des Courtaux, 14. — Théophile Evrard, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Vanneste, rue de Toulouse, 13. — *Mariages du 12 février.* — Edmond Petrieux, 29 ans, plafonneur, Grande-Rue, 65, et Anne Denis, 29 ans, cuisinière, rue Neuve, 17. — Charles Gheldhof, 37 ans, tourneur en fer, rue du Fresnoy, et Marie Richez, 32 ans, tisserande, rue de Flandre, 56. — Achille Vercruysse, 26 ans, contre-maître de peignage, rue d'Italy, 16, et Louise Goudezeune, 39 ans, sans profession, boulevard de Metz. — Jean Tronteseaux, 30 ans, menuisier, à Tourcoing, et Hortense Leman, 25 ans, ménagère, rue Blanchemaille, 124. — Arthur Debespaut, 32 ans, tisseur, rue de la Guinguette, 42, et Marie Tackens, 27 ans, bobineuse, rue de la Guinguette, 45. — Arthur Duflos, 27 ans, rentier, rue de Ma-Campagne, 124, et Clémence Marlage, 29 ans, bobineuse, rue des Parvenus, 72. — Auguste Delyllhere, 27 ans, tisserand, tisserand, rue des Longues-Haies, cour Watteau, 6, et Joséphine Gabriel, 25 ans, tisserande, rue Bernard, cour Bernard, 9. — *Déclarations de décès du 12 février.* — Pierre Vandenbroeck, 67 ans 10 mois, tisserand, rue de Bethune, fort Cordonnier, 30. — Marie Dumortier, 65 ans, sans profession, rue du Moulin, 122. — Alfred Delafortrie, 10 mois, rue de Lannoy, 43. — Vantheunist, présenté sans vie, rue du Coq-Français, 42. — Alphonsine Somon, 5 ans 9 mois, ménagère, rue du Tilleul, cour Picaut, maison Buisson, 51. — Amélie Lebbrecht, 9 mois, aux Trois-Ponts, maisons Renard, 6. — Jean-Baptiste Morean, 75 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Lecherq, 67 ans, journalier, rue de la Potennerie, 47, maisons Germain Lefebvre.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 12 février.* — Louis Leman, rue du Moulin Fagot. — Marie Vandermoulen, au Brun-Pain. — Paul Decanterre, à la Croix-Rouge. — Victoire Lachevre, au Blanc-Seau. — Laure Desnauve, rue de Gand. — Henri Richeling, rue de Gand. — Maria Ducoulombier, rue de Lille. — Henri Vanassche, rue de la Croix-Blanche. — Jules Hennache, contour de l'Abattoir. — Therese Boute, rue des Carliers. — Jeanne Dujardin, rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès du 12 février.* — Antoine Scurbecq, 1 an 11 jours, à l'Epinette. — Modeste Marafin, 76 ans 7 mois, sans profession, rue de l'Abattoir. — Jules Delobelle, 1 mois 3 jours, rue de Gand. — Ferdinand Ferret, 69 ans, tisserand, rue du Cinquet.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 4 au 11 février.* — Achille Liagre, au Durmont. — Alphonse Delescluse, à la Place. — *Déclarations du décès du 4 au 11 février.* — Florimond Lecroart, 1 mois, à la Place. — Henri Castelain, 68 ans 10 mois, ouvrier de Fernac.

BOUVINES. — *Déclarations de décès du 5 au 12 février.* — Jules Deltour, camionneur, 35 ans. — Catherine Ferret, 83 ans.

ROUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 5 au 12 février.* — Alice Vanquenoit, aux Bois. — Germaine Vandebeulque, rue de Menin. — Marie Maertens, rue de Menin. — *Déclarations de décès du 5 au 12 février.* — Joséphine Mareeaux, 71 ans, rue du Petit-Chemin de Wervicq.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mercredi 16 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Louis ORANGE, époux de Dame Mélanie MEURISSE, décédé à Roubaix, le 17 février 1886, dans sa 49e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 13 février 1887, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Henri-Joseph DUMON, rentier, Pensionnaire, décédé à Roubaix, le 9 février 1886, à l'age de 57 ans, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'ame de Monsieur Arthur-Charles BAILLY, décédé à Roubaix, le 7 janvier 1887, à l'age de 26 ans, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 15 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste THIRIET, gérant de la Société Renault et Cie, époux de Dame Julie BOULNOIS, décédé à Roubaix, le 3 mars 1886, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Louis-Alphonse SALEMBIER, époux de Dame Aurélie BLANCHARD, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1887, à l'age de 53 ans, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Théodore FLEURYS, préparateur à l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1887, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 9 heures, pour le repos des âmes de : Dame Victorine VANPEVENAGE, épouse de M. Alexandre CHIRIAUX, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1887, à l'age de 46 ans, et de Monsieur Alexandre CHIRIAUX, retraité des douanes, veuf de Dame Catherine PICAVET, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1887, dans sa 68e année, administrés des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Paul-Louis DEFRENNE, décédé à Roubaix, le 1e janvier 1887, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Angélique-Joseph WAQUIEZ, veuve en premières noces de M. Auguste LECRY, et en secondes noces de M. Auguste BRULOIS, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1887, à l'age de 64 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 février 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Françoise BATAILLE, épouse de M. Henri VERMERSCH, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1887, à l'age de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix, le lundi 14 février 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Joseph VANOVERBERGHE, veuf de Dame Rosalie DELGRANGE, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1887, dans sa 85e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVISGRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

FAITS DIVERS

Le « Times » publie une lettre d'un passager du *City-of-Bombay*, en date d'Aden, 20 janvier, qui rapporte que ce bâtiment a recueilli dans la mer Rouge, en face de Djebel-Tir, trois embarcations portant l'équipage du vapeur français le *Graville*, capitaine Guibout, qui se rendait à Madras avec un chargement de charbon, de briques et un pont en fer.

A la suite de brouillards épais, le *Graville* avait touché sur un récit de corail ; l'échouage paraissait peu dangereux, le steamer ne faisait pas d'eau, et le capitaine Guibout espérait se remettre à flot en allégeant son bâtiment. Tous ses hommes étaient à l'ouvrage depuis vingt-quatre heures, quand deux boutres arabes se présentèrent le long du bord en manifestant l'intention d'accoster. On les en empêcha.

Mais, le lendemain, ils revinrent à la charge avec vingt autres bateaux montés par une centaine d'indigènes, et, comme on n'avait pas d'armes, on ne put les empêcher de prendre possession du steamer. Après avoir pillé tout ce qui était à leur convenance, les Arabes forcèrent le capitaine, le couteau sur la gorge, à leur donner l'argent qu'il avait. Puis il s'en allèrent, non sans avoir laissé entendre qu'ils allaient revenir. Cela se passait le 17.

Aussi, à la nuit, le *Graville* fut-il évacué. Son équipage, composé de vingt-neuf hommes, embarqua dans quatre embarcations; mais, au moment de quitter le navire, on s'aperçut que le commissaire manquait; on le chercha en vain; on se décida alors de prendre le large. La mer était absolument calme heureusement; les naufragés passèrent la journée du 18 dans leurs embarcations, et le 19 au matin ils étaient recueillis par le « City-of-Bombay » qui les débarquait à Aden.

A CHACUN SON LOT !

Chaque peuple possède un trésor qu'on renomme:
Le chinois a le thé, l'arabe le moka,
Le brun péruvien mâche et boit la coca;
Mais nul n'est plus heureux que le français, en (somme,
Car pour rester toujours jeune, élégant et beau
Il a ce fin trésor : le Savon du Congo.

14220d VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

TRIBUNAUX

Cour d'assises de Toulon

LES BOURREAUX

qui veulent se substituer aux couvents

L'AUDIENCE DU 10

L'affluence est la même qu'à l'audience d'hier.

On fait la remarque, dans l'auditoire, que Mme de Roussen a changé de toilette. Hier, elle était en costume violet et noir. Aujourd'hui, elle porte une robe de dentelle noire agrémentée de peluche rouge; elle est coiffée d'un chapeau rouge.

CONTINUATION DE L'AUDITION DES TÉMOINS

Jacob, soldat du train, ancien enfant assisté

Il a vu Bianconi Roch, frapper Smith avec un nefs de bœuf.

Saunier, appelé à expliquer quelle est la peine de la crapaudine, dit qu'on n'employait pas la crapaudine décrite par les journaux. Il soutient qu'il mettait les enfants seulement à genoux, les mains liées derrière le dos. Les enfants affirment cependant le contraire, et au cours de l'audience le président les fait coucher par terre, dans la position qui est bien celle de la cruelle crapaudine.

Touvenot, 17 ans, ancien pensionnaire, dépose que Bianconi Roch l'a menacé de son revolver.

Si tu bouges, lui a-t-il dit, je t'envoie à quatre pas.

Le surveillant nie le fait, mais avoue cependant avoir menacé Beaufort de lui faire sauter la cervelle. C'était une simple menace pour assurer le service.

Touvenot dit encore que Bianconi attacha Perrache par le corps.

Me Pietra. — Les docteurs établiront, si c'est possible, que l'enfant n'a pas été en danger de mort.

Taffin, 17 ans, a vu Pascal et Renard à la crapaudine. Leurs chapeaux leur avaient été enlevés afin d'exposer leur tête nue au soleil. Léon Pierre affirme le même fait pour des enfants.

Grosjean, 15 ans, déclare que Bianconi Roch, en lui tirant l'oreille, la lui a arrachée, ce qui a nécessité son entrée à l'infirmerie.

Hausse affirme que la discipline est plus dure à Porquerolles qu'à Citeaux.

On sait que la ravissante colonie de Porquerolles, sur la Méditerranée, était offerte par l'Assistance comme un paradis aux enfants qui se conduisaient le mieux à Citeaux; on devait les soustraire à la discipline du pénitencier, et ils en arrivent à préférer la prison à la singulière liberté des enfants assistés à Porquerolles.

Me Blache demande si, à Citeaux, on met aux prisonniers la camisole de force pour des faits d'indiscipline. Le témoin répond affirmativement.

Oui, mais c'est certes moins cruel que la crapaudine, c'est plus moral que la cellule, et c'est donné à des prisonniers pour des actes graves.

Van Velderen a été attaché, par Saunier, à un arbre exposé en plein soleil. Ce témoin a vu Perrache suspendu par la ceinture. Il se plaint vivement de la nourriture. Il dit que l'économe Grenouillet laissait pourrir le pain.

Mme de Roussen dit que Van Velderen alla la voir à Paris, dans une détresse profonde, demandant à retourner à Porquerolles.

Velderen reconnaît ce fait, car il aimait beaucoup son chef bouvier Gaverot.

Xeland (Victor) confirme que Bianconi se servait d'un nerf de bœuf qu'un élève brisa un jour. Il déclara que le surveillant Belin est venu le trouver dans sa cellule pour lui dire que Ferry avait reçu l'ordre de Mme de Roussen de le boucler avec d'autres détenus à des bagnes de justice. Il explique comment elles emprisonnaient les pieds.

Carrère, âgé de seize ans, (il vient de Citeaux), dépose que Saunier lui mit un jour un genou sur la poitrine. Il aurait étouffé sans l'intervention d'un autre surveillant.

Ligier raconte qu'il fut attaché à la crapaudine par Saunier, qui lui a donné des coups de pied dans les reins quand il était sans défense. Il resta quatre jours en cellule. Le docteur Bernard et l'inspecteur Savouré de l'Assistance publique l'en firent sortir.

Le surveillant Saunier raconte qu'il a frappé Ligier, qui avait volé des volailles truffées, lors de la fête donnée aux élèves. (Rires)

M. le président fait remarquer que cela ne méritait pas la crapaudine.

Quelques autres jeunes enfants viennent raconter des faits semblables. Quant à ce qui regarde Pascal, ils disent que Mme de Roussen avait donné l'ordre de le frapper et qu'elle s'est toujours montrée la plus cruelle.

Sur une question de M. le procureur de la République, les enfants reconnaissent la bonté dont faisait preuve Chapoulard.

Jusqu'à présent, c'est le seul maître qu'on ait frappé : on l'a destitué des fonctions d'instituteur public et ostracisé à jamais.

Hardouin, soldat du train, qui est intervenu pour empêcher qu'on ne continuât à battre Pascal attaché à un arbre. Mme de Roussen criait par la fenêtre : « Bâillonnez-le ! » Le surveillant donnait des coups de pied dans le ventre de Pascal. Ce soldat adressa des reproches aux gardiens, qui lui répondirent que cela ne le regardait point. Il déclare les avoir traités de lâches.

M. le président félicite le témoin de sa courageuse intervention.

Simoneau, gardien en chef de la maison d'arrêt de Toulon, cité par le parquet, explique le système du régime pénitentiaire.

La cellule n'est jamais infligée pour plus de quinze jours. Pour une plus longue durée, l'autorisation du préfet est nécessaire.

La privation de nourriture réglementaire n'est infligée que dans des cas graves et ne comporte jamais la diminution de pain. La soupe est donnée au moins tous les trois jours.

Tout cela, on le sait, était supprimé à des enfants de la colonie pendant 30 et 40 jours, pour des motifs légers.

Le gardien-chef examine les barres de justice que M. de Roussen prétendait n'avoir pas encore servi et qui étaient cependant employées, et il déclare que les fers des prisons employés *uniquement* pour des *faits de violence* sont beaucoup plus légers.

SECONDE AUDIENCE, A 3 H.

Le témoin Basset, l'enfant dont l'incarcération sans nourriture a amené la révolte, se présente ; son physique agréable, son aspect malingre produisent une impression qui lui est favorable; il paraît très doux et s'explique clairement et avec simplicité :

Il raconte qu'il avait encouru la haine du surveillant Roch Bianconi, qui un jour l'a fait conduire en cellule et, après l'avoir attaché, l'a roué de coups; une autre fois, le même surveillant l'a conduit en cellule et l'a laissé trente heures sans manger. C'est en apprenant ce fait que ses camarades ont tenté de le délivrer. Basset a vu Roch Bianconi peudre le jeune Perrache par les pieds dans le magasin à outils; une corde était serrée autour des pieds et l'autre bout passé autour de la planche où l'on accrochait les râteaux, le corps trainait par terre jusqu'à la poitrine et les mains étaient restées libres.

Une longue discussion s'engage à ce sujet entre la défense et le président, à propos de la durée de cette pendaison. Basset affirme qu'elle a duré une heure : elle a commencé quand les enfants partaient au travail et a cessé seulement quand les enfants sont arrivés au bois, à cause des réclamations de tous. Alors, Bianconi partit pour aller détacher Perrache.

Le témoin Valter, sur la demande du président prend à terre la position qu'on a lorsqu'on est attaché à la crapaudine. C'est celle de la vraie crapaudine.

Le petit Lerpers raconte que Roche Bianconi l'a frappé plusieurs fois. Une fois il l'a enlevé de terre par les oreilles.

Bianconi proteste énergiquement.

Lerpers insiste : il dit qu'il a été se plaindre à M. Tard et que même il a été puni de la cellule pour avoir quitté son travail.

Le témoin Tard rappelé, se souvient très nettement que Lerpers est venu lui raconter cette scène. Il a su aussi qu'il avait été conduit en cellule pour avoir quitté son travail.

Alors, dit le président, comme on ne pouvait pas punir les enfants pour se plaindre, et comme on ne pouvait pas se plaindre sans quitter le travail, on les punissait pour abandon de travail. C'est une honte ! Les enfants ont encore le courage aujourd'hui de déposer, sans crainte de ce qui peut leur arriver plus tard.

L'attitude énergique et impartiale du président produit sur Mme de Roussen une impression profonde. Tout à coup, elle fond en larmes et sanglote. On l'amène au dehors, son avocat ayant déclaré accepter en son absence le débat contradictoire, et l'audition des témoins continue.

Julien Bernard a été, comme plusieurs autres enfants, soumis par Saunier au supplice de la crapaudine. Il est resté ainsi attaché pendant deux heures. Le témoin, sur l'invitation du président, reproduit le supplice de la crapaudine.

Fortin a eu à se plaindre de la nourriture. Il est allé, un jour, réclamer à Mme de Roussen, qui lui a infligé trente jours de cellule.

Le président. — Comment ? Trente jours de cellule pour avoir réclamé ?

Le témoin. — Oui, Monsieur. J'ai été attaché par M. Saunier de la façon suivante : j'avais les poignets liés derrière le dos par une corde qui descendait et, passant entre les jambes était fixée au cou. Alors on me donna des coups de bâton. Dans cette position, je ne pouvais me coucher sans me laisser tomber à terre. J'ai beaucoup souffert.

D. — Saunier, reconnaissez-vous l'exactitude de ces faits ?

R. — Je nie formellement.

D. — Fortin, combien avez-vous été laissé de temps dans cette position ?

R. — Deux heures.

Saunier. — Allons donc ! Je l'ai laissé seulement une heure ! (*Rumeurs violentes.*)

D. — Vous voyez bien, Saunier, que vous avouez !

Saunier se contente de hausser les épaules en riant.

Un autre enfant dit qu'on avait, pour 37 détenus, deux pains de 5 kilogs par jour, quand on travaillait au loin. « Nous avons réclamé, dit-il, à Mme de Roussen, qui nous a infligé un mois de cellule. »

On entend alors Mme de Roussen, qui a repris sa place au banc des prévenus, murmurer : « Voilà la récompense de mes soins de mère ! » Le témoin termine en disant que lorsque Ferry est arrivé à la colonie, les cruautés ont encore augmenté.

Le sieur Roux, hôtelier à Porquerolles, se plaint des dégâts énormes faits chez lui par les enfants. Il est en procès depuis trois ans avec les époux de Roussen. Aussi sa situation est-elle délicate. Les enfants ont pris des pommes de terre, du pain, de la galette, laissant toujours dans le tiroir l'argent : « Ils ne me volaient que pour manger. » Ce qui est assez significatif. En terminant, le témoin dit qu'il ne nourrit point de sentiment d'animosité contre les époux de Roussen. Comme preuve de ce qu'il avance, il dit qu'il a beaucoup contribué, avant-hier, à arrêter l'incendie qui a éclaté.

L'audience est renvoyée à demain.

Le *Petit Var* complète certaines dépositions comme il suit :

Joseph Smith, enfant assisté, 17 ans. — Roch Bianconi m'a donné plusieurs fois des coups de nerf de bœuf sur les reins. C'était un nerf de bœuf assez long attaché avec une ficelle. Saunier a attaché Ligier à la *crapaudine* ; cette scène s'est passée dans le dortoir.

Paul Grosjean, 15 ans. — J'ai été à l'infirmerie parce que j'avais mal au nez et à l'oreille; on me pansa. Quand je retournai dans ma brigade, M. Roch m'a arraché de colère mon pansement. Il m'a souvent frappé avec un bâton.

Victor Velard, 17 ans, enfant assisté, a vu Saunier mettre Ligier à la *crapaudine*. Il était présent lorsque Roch Bianconi a frappé Smith de son nerf de bœuf devant la porcherie et lorsque le petit Borel, s'étant saisie de ce nerf, l'a brisé et jeté dans la noria.

D. — N'avez-vous pas tenté de vous évader ?

R. — Oui, en compagnie de Porier, de Borel et de Follex, et j'ai fait pour ce fait quatre jours de prison.

D. — Avez-vous vu employer des barres de justice ?

R. — Oui, Saunier en a mis à Borel et à Follex, parce qu'un gond ayant été trouvé dans leur cellule, il prétendit que ces derniers voulaient l'assommer.

* * *

La cour d'assises de Toulon a continué, samedi l'examen de l'affaire de Porquerolles.

Mme de Roussen, parlant de la poursuite dont elle est l'objet et de l'instruction qui dure depuis 7 mois, fond en larmes : elle affirme n'avoir jamais puni sévèrement les enfants.

Elle donne ensuite des explications sur l'affaire Pascal. Cet enfant s'étant montré insubordonné, elle donna l'ordre de le mettre en cellule. Pascal renversa deux gardiens et engagea avec eux une lutte terrible; il râlait et lançait des coups de pied dans le ventre d'Antoine, qui en proférant de grossières injures contre Bianchoni. Elle dit alors : « Bâillonnez-le. » Elle voulait empêcher Pascal de proférer de nouvelles injures; elle a d'ailleurs, dit-elle, l'habitude de parler vivement.

Elle fit ensuite délier les jambes de Pascal, qui se dirigea vers la cellule en compagnie d'Antoine et en faisant presque des excuses à celui-ci.

Le président fait remarquer à Mme de Roussen que, contrairement à ses affirmations, la tranquillité ne devait pas être complète à Porquerolles au moment de son départ pour Paris, car les enfants ont adressé, à cette époque, diverses réclamations.

Le président ajoute que Mme de Roussen avait dû renvoyer M. Chapoulard.

La prévenue répond que Mme de Roussen avait seul, qualité pour prendre une mesure semblable.

Elle déclare, en terminant, qu'elle aime encore les enfants de Porquerolles et qu'elle recommencerait son œuvre, dût-on la traiter de bête.

On entend divers témoins, puis on procède à l'interrogatoire de M. de Roussen qui est civilement responsable.

M. de Roussen s'étend longuement sur sa qualité de propriétaire; il n'a pas accepté le titre de directeur.

Il dit, en terminant, qu'il s'en rapporte à son avocat pour sa défense.

L'audience est renvoyée à 2 heures pour le réquisitoire du ministère public.

ARMAND DAYOT.

VARIÉTÉS

BRAVO TORO !

Au lendemain des innocentes tauromachies de l'Hippodrome de Paris, on lira avec intérêt cet épisode des tauromachies d'Espagne, emprunté aux *Croquis de voyage* (1) de M. Armand Dayot.

C'est la revanche du taureau.

Il vient d'éventrer une demi-douzaine de chevaux. Il a fait plus, il a tué d'un coup de corne en pleine poitrine un banderillero qui n'avait pas eu le temps de l'éviter.

C'est alors que se passe la scène racontée par M. Dayot :

Un silence de mort planait sur l'arène.

Le torero se releva, fit quelques pas en courant dans la direction de la porte de sortie, battit l'air de ses deux mains et tomba la face contre terre. Il était mort. La corne du taureau avait troué la poitrine et le cœur, et de la plaie béante le sang s'épanchait à flots sur le sable. Je le verrai longtemps dans mon souvenir, ce pauvre Nicolas Fuertes. La foule, qui l'aimait beaucoup pour son audace et sa coquetterie, avait ajouté à son nom le sobriquet d'el Pollo (le Coq).

Devant ce corps, dont la vie s'était si brusquement échappée, la multitude se taisait, haletante. Chacun espérait encore que le banderillero n'était qu'évanoui, que la blessure était légère et qu'il allait se lever et marcher. Mais, hélas ! bientôt aucun doute ne fut plus possible, car les valets du cirque, après l'avoir emporté sur leurs épaules hors de l'arène, vinrent annoncer qu'il était mort.

Pendant que s'accomplissait ce transport funèbre, les autres toreros s'étaient élancés à la tête de l'animal, faisaient papillonner leurs capes devant ses gros yeux injectés de sang, et l'affolaient à un tel point que loin de songer à poursuivre le groupe des porteurs, il s'acharnait dans sa rage stupide contre la barrière dont il brisait les planches à coup de tête.

Deux fois encore il sauta dans le chemin de refuge, et je vis l'instant où, dans un élan suprême, il allait franchir la deuxième barrière et se ruer dans la foule. Il y eut un moment de panique.

Le président comprit qu'il était temps d'en finir.

Il agita un mouchoir rouge.

La foule applaudit, et la fanfare sonna la mort.

Le torero qui se présenta pour tuer la bête était un homme d'une trentaine d'années.

Il s'avança sous la loge présidentielle, se découvrit et dit ces simples paroles :

« *Brindo por el señor presidente, yo voy à matar el toro o el tiene que maturme. Ole !* »

« *Anda !* » répondit le président.

Le taureau attendait tête basse. Ses épaules, où ruisselait le sang, avaient des frémissements terribles et de ses deux pieds de devant il creusait profondément le sable. Le malheureux Nicolas Fuertes est déjà oublié et la foule, enthousiasmée par la belle attitude des deux combattants, applaudit tour à tour l'homme et la bête.

Le spada marche à petits pas. Le taureau rompt lentement. Aurait-il peur? On serait-il las ? « Anda ! Anda ! » hurle la foule. Puis s'adressant au torero :

« Fouette-le de la muleta. »

Mais la bête, comme si elle avait voulu prévenir l'insulte, s'est élancée sur son adversaire, qui, par un rapide écart, a pu l'éviter. La corne lui a effleuré la poitrine.

C'est en vain que les *capeadores* veulent distraire le taureau et le fatiguer, comprenant qu'il possède encore presque toutes ses forces et que la lutte est trop inégale. Il ne daigne plus les poursuivre et se retourne furieux contre le spada. Mais celui-ci l'évite une seconde fois, et à la troisième charge, pendant que le taureau, lancé à fond de train, se rue vers lui, il se campe devant le monstre, le corps droit, la pointe de son épée dirigée vers la bête et légèrement inclinée.

Ici, je l'avoue, j'ai songé à l'infortuné *El Pollo* voltigeant dans l'espace et involontairement j'ai fermé les yeux.

En les rouvrant, au bruit de cris et d'applaudissements sans fin, j'ai revu le torero toujours à la même place, saluant la foule de sa muleta, pendant que le taureau bondissait autour de l'arène en poussant des beuglements de douleur en secouant sa croupe pour se débarrasser de la spada que son adversaire lui avait plongée entre les deux épaules.

Il va mourir, criait-on, et déjà le *cachetero* montrait sa tête sournoise au-dessus de la barrière, prêt à ramper vers le vaincu et à lui donner le coup de grâce en lui enfonçant son large poignard en fer de lance entre la première et la deuxième vertèbre dès qu'il s'agenouillera sur le sable pour ne plus se relever.

Mais, ô surprise ! le taureau a réussi à se débarrasser de l'épée, qu'il a projetée au loin d'un brusque mouvement d'épaules, et plus terrible que jamais il se rue sur le spada occupé fort tranquillement à collectionner les cigares qu'on lui jette.

A peine ce dernier a-t-il le temps d'enjamber la barrière et de gagner le chemin de refuge, pendant que la foule accueille sa fuite par une bordée de sifflets.

Mais exaspéré par cette attaque imprévue, et furieux de voir son triomphe se changer subitement en défaite, il reparaît bientôt en scène, pâle de colère et une nouvelle épée à la main.

La nuit descendait rapidement, une de ces superbes nuits d'été où les ténèbres ont des transparences d'azur. Le ciel d'un bleu sombre faisait au cirque une voûte merveilleuse où les étoiles s'allumaient une à une comme les flambeaux d'une fête.

Dans l'arène sanglante les formes des combattants devenaient plus vagues. Ce n'étaient plus que des ébauches, des ombres aux mouvements désordonnés, car le combat avait repris avec une rage nouvelle.

Mais voici qu'un des assistants allume une bougie. Bientôt des milliers de feux piquent la masse sombre et houleuse de la foule. Les larges éventails de papier flambent dans des mains blanches et crispées. Le cirque ressemble à une vaste fournaise pleine de faces pâles auxquelles les péripéties tragiques de la course donnent des expressions torturées.

Je n'ai jamais vu tableau pareil, aussi effroyablement sinistre, dans toute la *tauromachie* de Goya.

Les oiseaux de nuit quittent les murailles et viennent en volctant se brûler les ailes aux gradins en feu.

Une seconde fois le spada réussit à blesser la bête. Mais elle se débarrasse encore de l'arme et recommence sa poursuite contre son implacable bourreau.

« Bravo Toro ! Bravo Valenciano ! » hurla la foule.

L'animal était sauvé. On lui fit grâce de la vie et la porte du toril lui fut ouverte.

Il s'y dirigea au milieu des *cabestros*, en secouant sa tête ensanglantée qu'il soulevait à grand'peine, et en poussant de douloureux beuglements.

L'arène était libre. La foule s'y précipita en chantant. C'était à qui remplirait son mouchoir et ses poches du sable rougi par le sang d'El Pollo.

. . . . . .

ARMAND DAYOT.

(1) Paris, Magnier et Cie, éditeurs.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Réception au ministère des affaires étrangères

Paris, 13 février. — Un grand dîner parlementaire de 70 couverts a eu lieu hier au ministère des affaires étrangères ; il a été suivi d'une brillante réception, à laquelle ont participés de nombreux députés et sénateurs, tout le corps diplomatique, la mission Malgache dont la présence fut *le clou* de la soirée.

M. Lockroy, ministre du commerce et M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, souffrants, n'y assistaient pas.

L'affaire de Porquerolles

Toulon, 13 février. — L'audience d'hier a été remplie par la plaidoirie de Me Rousset defenseur des prévenus. L'audience a été renvoyée à lundi.

Le ministère Italien

Rome, 13 février. — On assure qu'à la suite d'une conférence qu'il a eu hier soir avec M. Depretis, le roi a décidé de concilier à ce dernier la mission de former un cabinet avec M. de Robilant